

Règlement de la tombola de l'association « Marmay l'Ecole Sissy Robert »

Tirage au sort le samedi 14 décembre 2024

L'association des parents d'élèves "Marmay l'École Sissy Robert" organise une tombola dans le cadre de la kermesse du **samedi 14 décembre 2024**. Le présent règlement définit les conditions de participation et de déroulement.

1. Organisation

La tombola est organisée par l'association des parents d'élèves "Marmay l'École Sissy Robert", dont le siège est situé au 3 Impasse Jasmin – Bois Rouge – 97438 Sainte Marie.

2. Participation

- La tombola est ouverte à tous (parents, enseignants, proches, ...).
- Chaque numéro est vendu au prix de **2 euros**.

3. Modalités

- Chaque carton est numéroté de 1 à 12 et comporte deux parties : nom, prénom et téléphone.
- Les cartons, accompagnés du règlement correspondant, doivent être retournés avant le **mardi 10 décembre 2024**.

4. Tirage au sort

- Le tirage au sort aura lieu le **samedi 14 décembre 2024** lors de la kermesse.
- Les résultats seront annoncés sur place et affichés à l'école.

5. Lots

Les lots mis en jeu :

1. Six mois de cours de danse offert par l'Académie Musicale d'une valeur de 300€
2. Quatre ateliers créatifs offert par Kazanou
3. Une location d'une structure gonflable à emporter offert Peria Bizness Events d'une valeur de 170€
4. Une nuit au gîte des Lierres à Cilaos pour 2 personnes
5. Une tirelire décorée à la main offerte par la Kaz du Park
6. Un bon cadeau pour un mini shooting photos offert par Carine B Artisan Photographe
7. Bon d'achat d'une valeur de 50€ offert par Néfertiti Réunion (forfait vernis semi-permanent)
8. Bon d'achat pour deux pizzas offert par le Val Rhonnais Traiteur
9. Bon d'achat de 30€ offert par Emboise-moi (gravure sur bois)
10. Bon pour un massage à domicile de 30 minutes
11. Bon d'achat de 30€ offert par la boucherie « l'Atelier de Xavier »

12. Une journée Multisports au Club Hypérion de Beauséjour

- Les lots ne peuvent être ni échangés ni remboursés.

6. Attribution des lots

- Les gagnants devront présenter une pièce d'identité pour retirer leur lot.
- Les lots non réclamés avant le **jeudi 19 décembre 2024 à 12h00** seront considérés comme abandonnés et feront l'objet d'un nouveau tirage au sort le jeudi 19 décembre 2024 à 15h00 à l'école Audressy Robert.
- A cet effet, l'urne contenant les numéros sera conservée jusqu'à cette date.

7. Responsabilité

L'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de détérioration des cartons, ni en cas de force majeure entraînant l'annulation de la tombola.

8. Acceptation du règlement

La participation à la tombola implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour toute question ou information, contactez-nous à l'adresse :
graziella.chatou@gmail.com

Fait à Sainte Marie, le 18 novembre 2024

**La Présidente de l'association des parents d'élèves « Marmay l'Ecole Sissy Robert »
Graziella CHATOU**

